

Adhérent N°

Nom :

Adresse :

DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE EXERCICE :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

E-mail	Adhérent (nécessaire pour la DGFIP)	<input type="text"/> @ <input type="text"/>
	Expert-comptable / Conseil	<input type="text"/> @ <input type="text"/>

NOUVELLES COORDONNEES

Adresse professionnelle depuis le -

Adresse de correspondance depuis le -

Téléphone Fax

CESSATION D'ACTIVITÉ Au

PROCEDURES ET DELAIS DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Par courrier	57, Boulevard de la République - Bât.8 - 78406 Chatou Cedex
Par la procédure d'échange numérique (PEN)	e-mail : pen-bnc@association-wagram.fr
Saisie de la déclaration 2035 et des documents Wagram via le site de l'Association	www.association-wagram.fr Rubriques "Télédéclaration 2035-TVA" - Accédez au service ASP-Liasse - Connexion saisie 2035 - " Lien : https://www.mtae.net/Netbilan/ "

PIECES A FOURNIR	Dossier envoyé par courrier ou par PEN	Dossier saisi via le site de l'Association
- Mandat et Fiche de télétransmission [si ces formalités n'ont pas été accomplies en l'année dernière ou si un changement est intervenu]		
- Copie <u>signée</u> de la déclaration 2035 (y compris 2035-E)		} à saisir et à transmettre via le site
- Copie des déclarations N° 1330-CVAE / N° 1329-DEF		
- Tableau des Immobilisations et Amortissements		
- Déclarations de TVA (CA12 ou CA3) (sauf si les déclarations sont saisies via notre site)		
- Si l'adhérent est membre d'une Société : copie signée de la 2035 AS		
- Si l'adhérent est membre d'une SCM : copie de la 2036		
- Documents Wagram dûment complétés		
- Si la comptabilité est informatisée, une attestation de conformité du logiciel ou le test de validité du fichier des écritures comptables.		
- Si l'adhérent fait l'objet d'un examen périodique de sincérité : FEC ou livre-journal		

N° adhérent :

TABLEAU DE COHÉRENCE DE LA TRÉSORERIE PROFESSIONNELLE 2018		Ressources (+) Emplois (-)
⇒ TRÉSORERIE AU 018 (égale à trésorerie au) :		
- Solde comptable de la BANQUE	(+ si positif, - si négatif)	2A
- Solde comptable du CCP	(+ si positif, - si négatif)	2B
- Solde comptable de la CAISSE	(ce solde peut être nul mais ne peut être négatif)	2C +
⇒ DIFFÉRENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE LA DÉCLARATION N° 2035 B		
- Excédent ligne 34 de la déclaration 2035 B		4A +
- Insuffisance ligne 39 de la déclaration 2035 B		4B -
⇒ DÉPENSES PROFESSIONNELLES INCLUSES DANS L'EXCÉDENT OU L'INSUFFISANCE MAIS NON COMPTABILISÉES DANS UN COMPTE DE TRÉSORERIE		
- Forfait des indemnités kilométriques		4C +
- Forfait du blanchissage effectué au domicile		4D +
- Dépenses d'exploitation payées par la SCM (l'amortissement n'est pas une dépense)		4E +
- TVA récupérée sur immobilisations (comptabilité tenue TTC uniquement)		4F +
- Dépenses prof. comptabilisées mais ne figurant pas en BANQUE, CCP ou CAISSE		4G +
[joindre obligatoirement un état détaillé, cette ligne ne doit normalement pas être servie]		
⇒ RECETTES PATRIMONIALES COMPTABILISÉES (non déclarées cadre 2 de la 2035 A)		
Attention un même renseignement ne doit pas figurer sur 2 lignes différentes		
- Apports de l'exploitant		9A +
- Cessions d'immobilisations		9B +
- Souscriptions d'emprunts		9C +
- Remboursements des avances au personnel		4L +
- Remboursements de sommes versées à la SCM		4M +
⇒ DÉPENSES PATRIMONIALES COMPTABILISÉES (non déduites cadre 3 de la 2035 A)		
Attention un même renseignement ne doit pas figurer sur 2 lignes différentes		
- Prélèvements de l'exploitant		9D -
- Parts privées des dépenses mixtes (si isolées en comptabilité et non mises en prélèvements)		7B -
- Acquisitions d'immobilisations TTC		9E -
- Remboursements d'emprunts		9F -
- Avances consenties au personnel		7E -
- Appels de fonds de la SCM		7F -
⇒ TVA - COMPTABILITÉ TENUE HORS TAXES :		
- TVA afférente aux recettes encaissées en 2018 case - CX - de la déclaration 2035 B		7H +
- TVA afférente aux dépenses payées en 2018 case - CY - de la déclaration 2035 B		7J -
- TVA payée au Trésor Public dans l'année		7K -
⇒ DIVERS (joindre obligatoirement un état détaillé car cette ligne ne doit normalement pas être servie)		
.....	(+ si positif, - si négatif)	7L
<hr/>		
⇒ TOTAL 1 (trésorerie théorique) (+ si positif, - si négatif)	8A =
⇒ TRESORERIE		
- Solde comptable de la BANQUE	(+ si positif, - si négatif)	8B
- Solde comptable du CCP	(+ si positif, - si négatif)	8C
- Solde comptable de la CAISSE	(ce solde peut être nul mais ne peut être négatif)	8D +
<hr/>		
⇒ TOTAL 2 (trésorerie effective) (+ si positif, - si négatif)	8E =

VERIFIEZ QUE LE TOTAL 1 EST EGAL AU TOTAL 2

* **Rappel** : les adhérents dont la déclaration 2035 est établie d'après les règles de la comptabilité commerciale "**Créances-Dettes**" doivent remplir le "**Bilan et le Tableau des variations**" de l'Association Wagram : imprimé à demander à nos services au 01 30 53 77 05 ou à télécharger sur le site www.association-wagram.fr. Joindre à cet imprimé une balance générale des comptes en mouvements.

Le tableau de cohérence de la trésorerie doit être rempli au vu :

- des états de rapprochements bancaires (lignes 2A - 2B - 8B - 8C)
- des rapprochements de caisse (lignes 2C - 8D)
- de la déclaration n° 2035 (lignes 4A - 4B - 7H - 7J)
- du livre-journal (lignes 9A - 9B - 9C - 4L - 4M - 9D - 7B - 9E - 9F - 7E - 7F - 7K)
- des corrections extra-comptables (lignes 4C - 4D - 4E - 4F)

Les lignes 4G et 7L ne doivent normalement pas être servies.

Le but de ce tableau est de démontrer que la trésorerie professionnelle de l'adhérent est arithmétiquement cohérente et que la déclaration n° 2035 est concordante, sous l'angle de la trésorerie, avec la comptabilité.

Dans le cadre de ses contrôles, l'Association peut être amenée à vous demander les états de rapprochements bancaires.

OBLIGATOIRE - ANNEXE RELATIVE AUX DEPENSES PROFESSIONNELLES

N° adhérent : _____

LOCAUX V1 V2 locataire - adresse(s) : _____

PROFESSIONNELS aucun V3 propriétaire - adresse(s) : _____

- à 100 % ou mixtes - local V3 bis propriétaire (loyers versés à soi même) : _____

VEHICULES >>> **VOITURE DE TOURISME** genre VP sur la carte grise >>> **AUTRES VEHICULES** motos, véhicules utilitaires...

PROFESSIONNELS V4 V5 propriétaire - modèle(s) : _____ V9 propriétaire - modèles(s) : _____

- à 100 % ou mixtes - aucun V6 propriétaire - modèle(s) : _____ V10 locataire ou crédit-bail [modèle(s)] : _____

- IK ou frais réels - véhicule V7 LLD ou crédit-bail - modèle(s) : _____

V8 location gratuite - modèle(s) : _____

COLONNES A REMPLIR DANS TOUS LES CAS COLONNES A REMPLIR POUR LES REINTEGRATIONS COLONNE FACULTATIVE

Dépenses déduites dans la 2035	Pourcentage Professionnel des dépenses déduites [même si 100% prof.]	Cochez		Si F coché [case précédente]		Précisions
		si la part non déductible est réintégrée en comptabilité C	si la part non déductible est réintégrée ligne 36 de la 2035 F	Total de la dépense	Montant réintégration	
LOCAUX - 1 -						
• loyers et charges locatives	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• chauffage, eau, gaz, EDF	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• primes d'assurances sur locaux	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• entretien, réparations sur locaux	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• taxe d'habitation	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• taxe foncière	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• ch. copropriété : part locative	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• ch. copropriété : part non locative	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• intérêts d'emprunt sur locaux	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• téléphone	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
VEHICULES - 1 -						
• stationnement, péages	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• carburant	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• entretien, petites réparations	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• assurances	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• intérêts d'emprunt sur véhicule	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• amortissement du véhicule	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	Taux émission CO 2 : _____
• amort. des grosses réparations	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	-----
• crédit-bail du véhicule	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	-----
• _____	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
COTISATIONS SOCIALES						
• ch. soc. perso. obligatoires [hors CSG-RDS]	<input type="checkbox"/> _____ €					_____
• CSG déductible	<input type="checkbox"/> _____ €					_____
• CSG et CRDS non déductibles - 2 -	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	_____
• cotisations contrats Madelin (Retraite)	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	_____
• cotisations contrats Madelin (Prévoyance)	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	Pour les autres cotisations sociales
• cotisations contrats Madelin (Perte d'emploi)	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	facultatives donner le détail : _____
• autres cotisations sociales facultatives	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	_____
• _____	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ _____	_____ €	_____
AUTRES						
• frais de réception et de congrès	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• frais de voyages	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• agios des découverts bancaires	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• intérêts des emprunts	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• intérêts des emprunts non déductibles	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• frais couverts par réduction d'impôt	<input type="checkbox"/> _____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____
• _____	_____ % prof.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ € +	_____ €	_____

Divers à réintégrer = _____ € Déclaration 2035 B ligne 36

1- Si vous utilisez plusieurs locaux et/ou plusieurs véhicules, merci de détailler ces postes sur une annexe.

2- Lorsque la CSG et la CRDS ont été déduites en totalité dans la 2035, il est impératif de réintégrer fiscalement (ligne 36 de la 2035) la partie non déductible.

OBLIGATOIRE - RENSEIGNEMENTS À NOUS FOURNIR

N° adhérent :

Etablissez-vous des déclarations de TVA ? B5 OUI B6 NON*Si oui*, il convient de nous adresser les copies des déclarations de TVA (CA 3 ou CA 12)

Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case					
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?					OUI NON
RECETTES					
Base HT (*)		Taux de TVA	Montant de la TVA		Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	H1	Exonérées			L1
	H2	En franchise			L2
	H3	Taux 20 %		K3	L3
	H4	Taux 10 %		K4	L4
	H5	Taux 7 %		K5	L5
	H6	Taux 8,50 %		K6	L6
	H7	Autre taux		K7	L7
	H8	Autre taux		K8	L8
	H9	Acquisition intracommunautaire		K9	L9
	H10	Régularisation en base de TVA		K10	L10
	H11	TOTAL		K11 (3)	L11
Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :					

Montant de la TVA déductible		M10
------------------------------	--	-----

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations			
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT		M11
	TTC		M12

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

OBLIGATOIRE - RENSEIGNEMENTS À NOUS FOURNIR

N° adhérent :

1 - La comptabilité est-elle tenue au moyen d'un système informatisé ? A1 OUI A2 NON

Attention, le logiciel doit répondre aux exigences techniques de l'Administration Fiscale.

2 - Avez-vous fait appel à un expert-comptable ? G2 OUI G3 NON

Si oui, l'expert-comptable, membre de l'Ordre, est invité à remplir la déclaration du professionnel de l'expertise comptable.

3 - Attestation de conformité du logiciel (lorsque la comptabilité n'est pas tenue par un expert-comptable).

Je soussigné(e), Mme/Mr, adhérent n° exerçant la profession de
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'Administration Fiscale (LPF art. L47-A-1).

Date et signature

Afin de vous assurer de la conformité de votre fichier des écritures comptables (FEC), il est mis à disposition un outil «Test Compta Demat» sur le site DGFIP - <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>

4 - Avez-vous eu un contrôle fiscal dans les 12 derniers mois ? B3 OUI B4 NON

Si oui, nous vous rappelons que vous devez nous transmettre, si ce n'est déjà fait, une copie des résultats du contrôle, même en cas d'absence de rectifications.

5 - Êtes vous membre d'une société ou d'un groupement ? B7 OUI B8 NON

	Nom et forme juridique du groupement -1-	Votre quote-part de résultat issue du groupement imposée sur la déclaration n° 2035	
1° groupement		€ reportés sur ligne n°	de la 2035
2° groupement		€ reportés sur ligne n°	de la 2035

-1- : Précisez s'il s'agit : d'un groupement d'exercice de l'activité libérale : SCP, EURL, Sté de fait, Convention d'exercice conjoint, Sté civile d'exercice, Sté en participation d'exercices..., ou d'un groupement de moyens : SCM, Convention d'exercice à frais communs, Sté en participation de moyens, GIE de moyens...

6 - Détails de différents postes

Gains divers

Ligne 6 - AF de la 2035 A

Pertes diverses

Ligne 32 - BP de la 2035 A

Divers à déduire

Ligne 43 - CL de la 2035-B

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

7- Changements intervenus dans vos conditions d'exploitation

EXEMPLES : chute des recettes ou augmentation importante de certaines dépenses, ...

G1 _____

Une notice de remplissage est disponible sur le site de l'association - www.association-wagram.fr --> Téléchargement
Accédez à la page détaillant le dossier à fournir pour obtenir l'attestation annuelle

COMPTE RENDU DE MISSION

Les associations agréées doivent adresser à leurs adhérents un compte rendu de mission. Une copie de ce compte rendu sera transmis au Service des Impôts dont vous dépendez.

Les conclusions du compte rendu sont les suivantes :

Situation permettant de conclure à la concordance, la cohérence et la vraisemblance des déclarations et, le cas échéant, à la sincérité des pièces justificatives :	
	ABSENCE D'ANOMALIE
	ABSENCE D'ANOMALIE APRES REPONSE SATISFAISANTE A DEMANDE D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES
	ENVOI D'UN COURRIER D'INFORMATION PAR LA STRUCTURE
	TRANSMISSION D'UNE OU DES DECLARATION(S) RECTIFICATIVE(S) A NOTRE DEMANDE
Situation ne permettant pas de conclure à la concordance, la cohérence et la vraisemblance des déclarations et, le cas échéant, à la sincérité des pièces justificatives :	
	DEFAUT DE COMMUNICATION DE DECLARATIONS A LA STRUCTURE
	ABSENCE DE REPONSE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES
	REPONSE JUGEE INCOMPLETE OU NON SATISFAISANTE
	SITUATION DE DESACCORD
	DEFAUT DE COMMUNICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES PAR LA STRUCTURE
	ANOMALIE RELATIVE AUX PIECES JUSTIFICATIVES

Aussi, afin d'éviter d'éventuelles questions, nous vous recommandons de nous retourner la liasse Wagram dûment remplie, et de répondre avec célérité à toute demande d'information de l'Association.